



COMMUNIQUE du Collectif des 39
du 28 février 2020



Pédopsychiatrie – Menace sur les CMPP en Nouvelle-Aquitaine

Une vive réaction des professionnels de terrain, de leurs partenaires et des familles d'enfants concernés a été provoquée par le *Cahier des charges régional* des CMPP en Nouvelle-Aquitaine, transmis en fin d'année dernière.

Les CMPP, où travaillent ensemble, depuis des décennies, des pédopsychiatres, des psychologues, des pédagogues, des orthophonistes, des psychomotriciens ... proposent aux enfants de 0 à 20 ans et à leur famille, un accueil et un soin individualisés, qui tendent à prendre en compte leur parcours psychique dans toutes ses dimensions (médicale, développementale, et psycho-sociale...).

Les CMPP (comme les CMP enfants) reçoivent, sans à priori, toutes les familles qui les contactent, le plus tôt possible après qu'elles en aient fait la demande. Ces centres ont malheureusement subi des baisses importantes du nombre de professionnels au cours des dernières années, des structures ont été déplacées, fermées... et les listes d'attente se font alors de plus en plus longues. C'est une nouvelle attaque que subissent les CMPP en Nouvelle-Aquitaine : l'ARS exige (sans concertation) la transformation radicale de ces lieux de consultation généraliste en « centres experts » de diagnostic d'un seul type de pathologie dite « du neuro-développement » (concept dont les bases scientifiques sont controversées et la pertinence clinique non-confirmée, mais qui sert d'alibi pour gommer l'existence des dimensions psychodynamiques et psychosociales des pathologies pédopsychiatriques). L'ARS somme les CMPP de renoncer au soin psychique individualisé au profit d'une « gestion » de cohortes de cas : les enfants devraient se voir attribuer automatiquement un diagnostic et être dispatchés, selon leur « neuro-pathologie », à des rééducateurs et parfois thérapeutes. Ainsi, seules certaines familles auraient droit au remboursement des « soins » (au prix souvent pour leur enfant d'une étiquette d'handicapé).

Ce document de l'ARS est une nouvelle tentative de la part des tenants d'une vision orientée et excluante du développement des enfants d'imposer une approche réductrice, purement neuro-éducative des « troubles », au détriment de la vision globale de l'enfant. Le ton autoritaire et la démarche brutale qui visent à imposer par le haut des « plateformes » de « neurodéveloppement » à la population, au prix de la déstructuration des CMPP, doit alerter les autorités compétentes. Car ce ton et cette démarche pourraient s'apparenter à un « harcèlement moral institutionnel » que véhiculent certaines démarches managériales, qui se développent également à l'Hôpital, à l'École, à l'Université...

Le Collectif des 39 réuni ce jour se réjouit des réactions rapides, au niveau national, d'un grand nombre de sociétés, fédérations et associations professionnelles de pédopsychiatrie, tant du champ médico-social que sanitaire. Nous apportons un soutien total aux initiatives prévues **le vendredi 13 mars 2020 à 12h30 sous les fenêtres de l'ARS à Bordeaux** (103 B, rue Belleville), déterminés à contenir cette contagion idéologique et la brutalité gestionnaire.

Collectif des 39